

Une ambition pour la refondation de l'école

FAIRE ENTRER
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE
DU NUMÉRIQUE



Feuille de route du numérique éducatif



académie
La Réunion



Plan d'actions 2014-2015

Diagnostic et synthèse de la stratégie académique sur le numérique.....	1
Suivi de la feuille de route et modalités d'évaluation.....	2
1.Organisation et gouvernance.....	3
1.Gouvernance académique « interne ».....	3
2.Organisation de la DANE.....	3
3.Gouvernance et conventionnement avec les collectivités locales.....	4
2.Impulser et accompagner le changement en école, en établissement, et dans l'Académie.....	5
1.Collecte des indicateurs nécessaires au pilotage et à l'élaboration de documents cadres.....	5
2.Formation des personnels d'encadrement.....	5
3.Renforcement des réseaux d'animateurs TICE, en établissement, disciplinaires 1er et 2nd degrés.....	6
4.Renforcement des moyens d'accompagnement académiques.....	7
3.Politique académique de formation au et par le numérique.....	9
4.Développer l'accès aux contenus pédagogiques : faciliter l'accès aux ressources ; encourager la production et le partage.....	10
1.Faciliter l'accès aux ressources existantes.....	10
2.Encourager la production et le partage de ressources numériques.....	11
5.Déclinaison de la politique de déploiement d'actions et services favorisant les usages pédagogiques numériques.....	12
1.Ambition sur l'ENT Métice et le développement des usages associés.....	12
2.Accès à l'offre de services numériques.....	13
3.Définition d'une politique du Web académique.....	13
6.Équipement et maintenance.....	14
1.Niveau d'équipement actuel.....	14
2.Projets de raccordement au THD et calendrier.....	14
3.Organisation actuelle de la maintenance et évolutions envisagées.....	15

Feuille de route du numérique éducatif 2013-2016 et plan d'actions pour 2014-2015

Dans l'objectif de faire entrer pleinement l'école réunionnaise dans l'ère du numérique, M. le Recteur de l'académie de La Réunion a demandé que soit établie une feuille de route pour la période 2013-2016, volet numérique du Projet Stratégique de l'Académie.

Le Comité de Pilotage Académique du Numérique (CPAN), réuni en groupe restreint, a dressé un bilan de l'année scolaire écoulée, pour faire émerger les réussites mais aussi les points de vigilance et les perspectives pour l'avenir.

Cette deuxième édition de la feuille de route reprend les principes directeurs issus de la réflexion des groupes de travail réunis en juin 2013, adapte les objectifs aux évolutions constatées après un an de mise en œuvre, et définit un plan d'actions pour l'année scolaire 2014-2015.

Synthèse

Diagnostic et synthèse de la stratégie académique sur le numérique

Synthèse des forces et faiblesses de l'académie sur les usages du numérique

Par rapport aux constats formulés en juin 2013, on observe que les lignes ont commencé à bouger : l'encadrement et le corps enseignant ont pris conscience du fossé qui perdure entre les usages des enseignants et des élèves hors temps scolaire, et la rareté relative des usages en classe. Pour ces derniers, les critères purement quantitatifs commencent d'ailleurs à faire place à une exigence de qualité, qui pousse à rechercher ceux qui entraînent une évolution des pratiques des enseignants et favorisent la réussite des élèves.

L'association des praticiens de terrain aux instances de réflexion (comités de pilotage locaux en établissement, en circonscription) et les formations dispensées ont permis aux résistances de s'effriter après avoir pu s'exprimer (M@gistère, sentiments d'incompétence, ...), créant des conditions favorables à l'apparition de projets d'actions (parfois innovants) de plus en plus nombreux.

Les relations renforcées avec les collectivités territoriales facilitent l'homogénéisation des infrastructures et des outils au service d'objectifs de plus en plus souvent définis en concertation. Cette nouvelle gouvernance nécessite la mise en place de modalités de dialogue renouvelées, qui ont aussi engagé les partenaires institutionnels de l'académie.

Un point fort de la gouvernance du numérique est l'étroite collaboration entre l'ESPE, Canopé et le Rectorat. Les rencontres régulières au sein du Groupe Permanent du CPAN ont fortement contribué à construire une vision commune et un esprit de confiance, propices au développement de projets partagés.

Parmi les points de vigilance, il faut néanmoins noter que, chez une majorité des acteurs, la perception du numérique éducatif reste techniciste. Ceci aboutit trop souvent au détournement d'une partie des missions pédagogiques des Coordonnateurs TICE des EPLE et des animateurs TICE (ATICE) de circonscription vers la gestion technique et les tâches administratives.

Le premier degré reste marqué par l'hétérogénéité des niveaux d'équipement d'une commune à l'autre, et globalement par le retard pris sur les infrastructures, frein majeur au développement des usages. Les comités de pilotage locaux qui ont pu être installés dans 40 % des communes auront pour objectifs d'améliorer les conditions dans lesquelles les enseignants peuvent faire usage des TICE, mais aussi de dégager les enseignants, et parmi eux les ATICE, des missions de maintenance pour les aider à se recentrer sur les projets pédagogiques.

Les infrastructures du second degré sont bien mieux développées, et l'essentiel des travaux avec les collectivités a porté sur la prise en charge de la maintenance. Durant l'année 2014-2015, le Rectorat continuera à intervenir pour l'accompagnement technique des établissements, la Région compensant cet effort important par une action accrue sur les débits, en particulier dans le cadre du Contrat de Plan État Région. Il est en effet nécessaire de lui donner la possibilité de s'organiser pour relever ce défi, en particulier du fait de la réorganisation des collectivités territoriales, et de la redistribution annoncée des compétences sur les collèges.

Axes prioritaires et ambition de l'académie pour le développement du numérique sur l'année scolaire 2014-2015

Le projet numérique de l'académie est bâti sur trois axes, fixés pour trois ans, autour d'une ambition : le développement massif des usages, des ressources, et des outils du numérique dans le fonctionnement ordinaire de l'école.

Il n'est pas inutile de les rappeler ici :

- **Axe 1 : Impulser et accompagner le changement** dans les écoles et dans les établissements du second degré, en appuyant le travail des acteurs de terrain par le développement des dispositifs de proximité.
- **Axe 2 : Développer l'accès aux contenus pédagogiques** en facilitant l'accès aux ressources existantes, mais aussi en encourageant la production et le partage de ressources numériques.
- **Axe 3 : Structurer et faciliter les partenariats** pour accompagner les collectivités dans leur démarche pour le maintien d'un socle technique fiable et disponible, et pour renforcer les collaborations visant des objectifs partagés.

Suivi de la feuille de route et modalités d'évaluation

Modalités de suivi de la feuille de route et de pilotage de ses actions et projets

La Délégation Académique au Numérique pour l'Éducation (DANE) est la structure qui est chargée par M. le Recteur de mettre en œuvre la feuille de route et d'en assurer le suivi.

Le groupe permanent, constitué du DAN, de son Adjoint pour le premier degré (l'IEN TICE), du DSI, de représentants de chaque collège d'inspecteurs, de deux chefs d'établissements (un proviseur et un principal), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et des directeurs de l'ESPE et de Canopé se réunit régulièrement. Le Cardie et des représentants d'autres partenaires viennent en appui en tant que de besoin.

Modalités d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route

Le Comité de Pilotage Académique du Numérique a élaboré le projet numérique présenté ici, et en assurera l'évaluation sur la base de rapports d'étapes fournis par la DANE à M. Le Recteur, par grands projets. Le dispositif d'ensemble fera l'objet d'une évaluation en juin 2015. Des points de synthèse trimestriels seront communiqués à M. le Recteur et à la DNE.

Une enquête en direction des chefs d'établissement leur permet d'auto-évaluer en fin d'année l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route au sein de leur établissement.

La feuille de route est considérée comme évolutive et sera revisitée chaque fin d'année scolaire, en fonction de la faisabilité de certains projets, de la disponibilité effective des ressources annoncées, ou des nouvelles priorités nationales ou académiques.

Feuille de route numérique académique détaillée

1. Organisation et gouvernance

1. Gouvernance académique « interne »

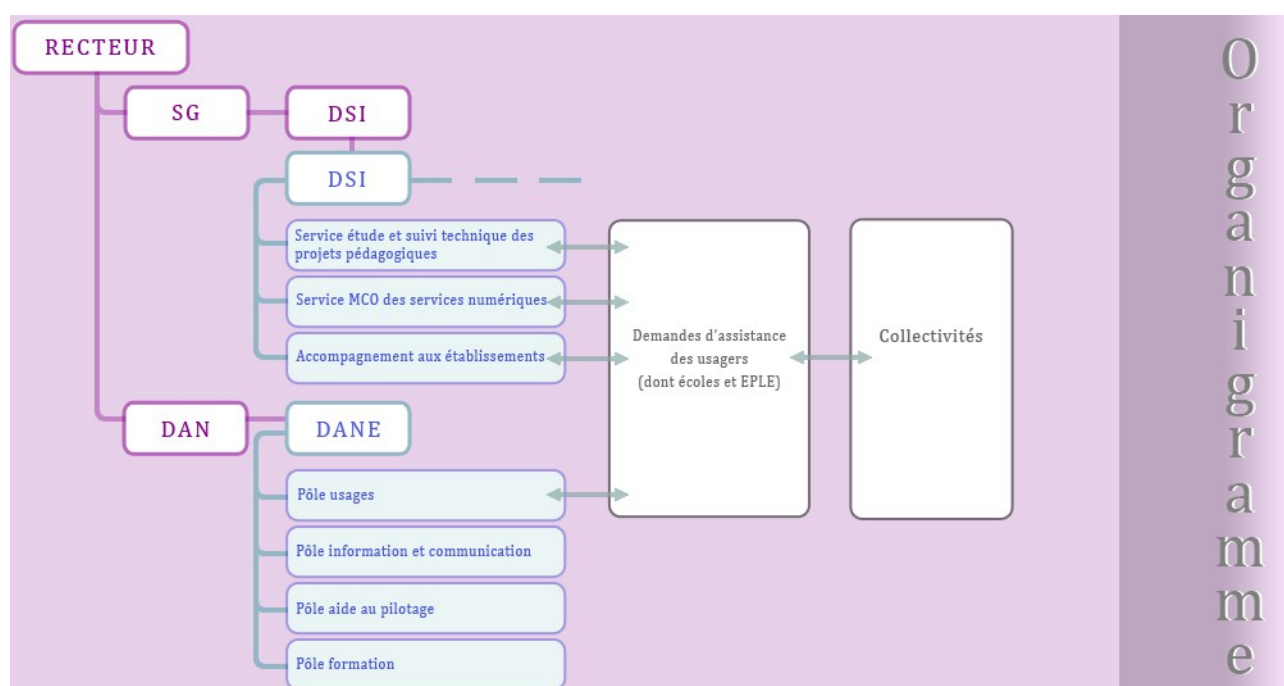
L'instance de gouvernance académique est le Comité de Pilotage Académique du Numérique, installé le 19 avril 2013. Il se réunira à la rentrée 2014 pour convenir des modalités de mise en œuvre du plan d'actions 2014-2015 présenté dans cette deuxième version de la feuille de route et validé par M. le Recteur.

Le groupe permanent du CPAN, décrit en page 2, se rencontre dans les locaux de la DANE, deux fois par mois. Tout ou partie de ses membres s'y retrouvent, en fonction des priorités du calendrier et des sujets à traiter.

La présence systématique des représentants de l'ESPE et de Canopé aux séances de travail a permis de construire une vision commune et un esprit de confiance propice au développement de projets partagés. À titre d'exemple, ces collaborations ont abouti à l'adoption de Métice par l'ESPE comme Environnement Numérique de Travail, dans lequel un espace est offert au Canopé de La Réunion.

2. Organisation de la DANE

La DANE et la DSI ont réorganisé leurs services pour plus d'efficacité et une meilleure lisibilité des missions.



La DANE agit en relation directe avec les réseaux d'accompagnement de proximité, qu'il s'agisse des ATICE du 1er degré, ou dans le 2nd degré des référents numériques d'EPLE et des Interlocuteurs Académiques TICE disciplinaires (IATICE). Les services techniques de la DSI leur prêtent un appui permanent.

Action 2014-2015 Chaque référent de la DANE supervise un dossier et accompagne 15 établissements en moyenne. Il contribue à l'élaboration de tableaux de bord, en appui au chef d'établissement et au Coordonnateur TICE. Il collabore avec les IATICE disciplinaires. Dans le premier degré, la DANE anime le réseau des ATICE de circonscription, en concertation avec leur IEN.

3. Gouvernance et conventionnement avec les collectivités locales

Le Conseil Territorial et Académique du Numérique (CTAN), est l'instance partenariale chargée de fixer aux collectivités et à l'académie des objectifs communs, dans le respect des prérogatives de chacun.

Conventionnement : il n'est pas prévu dans notre académie mono-départementale de gouvernance spécifique au 1er ou au 2nd degré. En effet, de nombreux dossiers sont transversaux, qu'il s'agisse de la pédagogie (cycle des approfondissements) ou de dossiers qui amèneront à faire appel à des financements européens comme celui de l'ENT premier degré ou de la connexion des écoles.

Une convention cadre décrivant les objectifs communs de l'académie et des collectivités a été élaborée et soumise aux Communes, au Département et à la Région.

Action 2014-2015 Faire de cette convention cadre le support des conventions particulières d'objectifs et de moyens rendues nécessaires par la loi de refondation de l'école de juillet 2013.

Action 2014-2015 Au niveau académique : continuer à maîtriser les équipements de sécurité, et définir le socle matériel nécessaire pour enseigner au et par le numérique dans chaque degré.

1er degré : en cette année électorale, 40 % des communes ont été rencontrées pour une présentation de la politique académique et une incitation à mettre en place des comités locaux de pilotage. La place donnée aux IEN dans ce processus (pas de rencontre qui n'ait été organisée par le ou les IEN concernés) aura constitué un levier essentiel de leur mobilisation sur les enjeux du numérique sur les territoires dont ils ont la responsabilité.

Action 2014-2015 Cette dynamique devra être relancée dès la rentrée 2014. Elle pourra s'appuyer sur une proposition de référentiel d'équipement des écoles et de sécurisation des accès internet, élaboré conjointement par le Rectorat (DANE et DSI), des ATICE et les représentants de municipalités volontaires, à partir des besoins pédagogiques recensés.

Débits Internet : dans le cadre du contrat de plan État-Région, les négociations sont en cours, avec l'aide de la Préfecture et de la collectivité pour obtenir une augmentation notable du débit RENATER.

Un partenariat avec la mission France Très Haut Débit, la Région et le Rectorat a permis d'identifier les écoles, collèges et lycées qui ne sont pas éligibles à des débits Internet suffisants.

Action 2014-2015 Des solutions par voie hertzienne, de type Wimax, seront proposées aux communes et aux EPLE dès la rentrée.

Action 2014-2015 En liaison avec la DSI, obtenir une augmentation très significative des débits qui permettent d'approvisionner les établissements en contenu.

Gestion de projets : la feuille de route 2013-2014 fixait comme ambition organisationnelle que les partenaires communiquent dès la naissance d'un projet. Les référentiels d'équipement des collèges et des écoles de plusieurs communes, les plans « Entre les lignes » ou « Anglais », l'expérimentation « Tablettes en lycée », l'incubation du futur collègue connecté sont autant d'exemples de collaborations heureuses ; le groupe permanent du CPAN prépare la validation des projets académiques en partenariats.

Action 2014-2015 Élaborer et mettre en place un protocole généraliste de validation des projets numériques. Proposer un document type abordant les aspects pédagogiques, éducatifs et culturels, juridiques, les règles de sécurité et de cohérence avec les systèmes d'information existants.

2. Impulser et accompagner le changement en école, en établissement, et dans l'Académie

1. Collecte des indicateurs nécessaires au pilotage et à l'élaboration de documents cadres

Dans le second degré, une boîte à outils et des indicateurs ont été proposés aux proviseurs pour développer le volet numérique de leur contrat d'objectifs et de leur projet d'établissement. Ils sont accessibles depuis la plate-forme d'élaboration et de mise en ligne des contrats d'objectifs.

M. le Recteur a demandé aux chefs d'établissement d'intégrer à leur bilan pédagogique annuel un compte rendu de ce qui a été mis en place pour favoriser le pilotage et développer les usages du numérique éducatif au sein de leur établissement.

Mise en œuvre de la politique académique : une enquête a permis à tous les chefs d'établissement d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route. Elle a mis en avant le constat suivant : si dans une majorité d'établissements des comités de pilotage ont été mis en place à l'occasion du déploiement de l'ENT, ceux-ci n'ont pas toujours été régulièrement activés.

Action 2014-2015 Utiliser les indicateurs et les leviers proposés par la fiche sur le numérique pédagogique déposée sur la plate-forme des contrats d'objectifs pour les enrichir ; intégrer le numérique aux bilans pédagogiques.

Action 2014-2015 Activer de façon plus régulière les comités de pilotage du numérique ou aborder des thématiques TICE dans le cadre du Conseil Pédagogique en associant, si nécessaire, le référent DANE de l'établissement.

Dans le premier degré : pour pallier au manque d'indicateurs et d'outils de pilotage dont souffrent les inspecteurs, un groupe de travail, constitué d'ATICE de six circonscriptions, a produit un tableau de bord des usages du numérique, qui permet d'apporter une plus grande lisibilité aux actions mises en œuvre dans les écoles. Il a été testé auprès de onze directions.

Action 2014-2015 Déployer cet outil sous forme d'une application en ligne qui répondra aux attentes des trois niveaux d'analyse : école, circonscription, académie. Exploiter par ailleurs les résultats de l'enquête ETIC.

Dans le second degré : un outil en ligne a été créé par les IA-IPR, et utilisé pour garder une trace des usages du numérique observés lors des visites d'inspection et en évaluer la pertinence. Les trois collègues d'inspecteurs ont collaboré à une enquête visant à mesurer l'impact du numérique sur les pratiques pédagogiques des enseignants, à la demande de l'Inspection Générale et de M. le Recteur. Une autre les a sollicités pour une évaluation de la mise en œuvre du Plan Ordinateur Portable de la Région dans les lycées.

Action 2014-2015 Valoriser les usages du numérique qui mettent les élèves en activité réflexive, encouragent les interactions et leur autonomie ; développer l'usage des outils qui permettent une augmentation des activités hors du temps et des murs de l'école ; impliquer les CPE dans l'éducation au et par le numérique des futurs citoyens.

Le chapitre sur l'ENT Métice (page 12) détaille l'installation d'indicateurs analytiques de mesure d'audience de type « Xiti » pour une meilleure connaissance des usages et préparer les évolutions de la solution académique.

2. Formation des personnels d'encadrement

Le Portail Intranet de l'Académie (PIA) est basé sur la même technologie que l'ENT des enseignants et des chefs d'établissement. Ils partagent le même nom et la même interface. Un inspecteur qui, depuis le PIA se rend sur l'ENT d'un établissement ne change pas d'univers. Le partage des mêmes fonctionnalités et d'une même ergonomie facilite l'impulsion par les personnels d'encadrement.

L'utilisation de la Plate-forme M@gistère a permis d'enclencher l'acceptation des nouvelles modalités de formation par les professeurs comme par les inspecteurs et les équipes de circonscription dans le 1er degré.

Action 2014-2015 Dès la rentrée, renforcer la formation des corps d'inspections aux outils disponibles dans Métice ; présenter aux inspecteurs du second degré les parcours « former » et « se former à distance » ; présenter aux corps d'inspections, aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement les cinq parcours ESEN de 18h (maternelle, mathématiques, langue vivante, maîtrise de la langue, sciences et technologie).

Action 2014-2015 Des modules de formations du PAF, réservés aux personnels d'encadrement, porteront sur les règles de sécurité et la législation, sur les outils métier des personnels de direction, ainsi que sur les outils numériques des professeurs et leur apport potentiel à la pédagogie.

Action 2014-2015 Présenter aux chefs d'établissement les outils de l'ENT Métice permettant :

- une communication synchrone et asynchrone entre pairs, entre le chef d'établissement et sa communauté éducative : post-it, blog, module échanges de document, messagerie, calendrier partagé, chat, forum.
- le travail collaboratif entre pairs, avec son équipe pédagogique et son équipe de direction : présentation et formation à Etherpad et au wiki.
- l'exploitation et l'échange de documents via le cloud (owncloud).

Action 2014-2015 Sensibiliser les chefs d'établissement, dès la rentrée, sur la nécessité d'une remontée rapide des services (dans les sept premiers jours) pour permettre une utilisation optimale des différents modules de l'ENT Métice : échanges de documents, prise en compte des acquis des élèves (LPC, Obii), ...

Action 2014-2015 Accompagner la mise en place d'un comité de pilotage des usages du numérique dans chaque EPLE dans le but d'échanger et de sensibiliser la communauté éducative sur les apports du numérique (une fois par trimestre).

3. Renforcement des réseaux d'animateurs TICE, en établissement, disciplinaires 1er et 2nd degrés

Pilotage en établissement : dans le 2nd degré, la mise en place d'un comité de pilotage des usages numériques dans chaque EPLE, bénéficiant de l'aide d'un animateur académique (le référent DANE de l'établissement...) reste d'actualité.

L'expérience montre qu'il est souhaitable qu'une équipe opérationnelle TICE vienne épauler le référent numérique de l'EPLE. L'activité de ce dernier est centrée sur l'assistance au chef d'établissement pour la coordination de la politique numérique de l'EPLE, et l'accompagnement des enseignants aux usages pédagogiques du numérique, sans oublier la supervision des conditions permettant la disponibilité des outils administratifs et pédagogiques.

Action 2014-2015 Construire une équipe resserrée de pilotage du numérique en établissement, impliquant les coordonnateurs disciplinaires, les professeurs documentalistes et les CPE.

Missions du référent aux usages pédagogiques du numérique : en attendant la prise en charge complète des missions techniques par les collectivités, dont la loi de refondation de l'école rappelle qu'elles relèvent de leur compétence, les Coordonnateurs TICE en EPLE ont souvent la responsabilité de la disponibilité du socle technique nécessaire aux usages de leurs collègues. La présence d'une personne ressource TICE (AED) libère d'autant les CTICE pour leur permettre de se concentrer sur leur mission de référents aux usages pédagogiques.

Des formations séparées des référents numériques d'une part et des personnels chargés de la maintenance de premier niveau d'autre part, ont permis de distinguer et de rappeler les priorités dans les missions des uns et des autres et de replacer les usages pédagogiques au centre des préoccupations des professeurs.

Action 2014-2015 À la demande de nombreux chefs d'établissement, une trame de lettre de mission des Coordonnateurs TICE leur sera proposée à la rentrée scolaire 2014. Elle permettra de mieux définir les rôles respectifs des AED TICE et du référent aux usages qu'est le Coordonnateur TICE, et ainsi, de mieux différencier les missions d'accompagnement pédagogique et technique.

Action 2014-2015 Une stratégie de formation des AED et référents POP leur donnera la possibilité de prendre plus de responsabilités dans le maintien en condition opérationnelle des serveurs, autorisant ainsi les CTICE à capitaliser sur la formation aux usages.

4. Renforcement des moyens d'accompagnement académiques

✓ Réseaux d'accompagnement de proximité

Pour espérer une généralisation du numérique dans les pratiques des enseignants, il est nécessaire que les compétences qu'ont aujourd'hui les ATICE ne restent pas perçues comme l'apanage de spécialistes technophiles. La transformation progressive de leurs missions en postes de conseillers pédagogiques (CPC) pour le numérique doit coïncider avec la montée en compétence des CPC dans les usages des TICE. Les animateurs de la DANE doivent eux aussi avoir le souci permanent d'entretenir leurs compétences de pédagogues, au service d'un numérique qui enrichisse la réflexion des élèves et des professeurs.

Action 2014-2015 Dans le premier degré, inciter les ATICE en circonscription à préparer l'option Technologies et Ressources Éducatives (TRE) du Certificat d'Aptitude de Formateur des Instituteurs et Professeurs des Écoles Maître-Formateur (CAFIPEMF). Les échanges entre ATICE seront favorisés par plusieurs regroupements : un séminaire annuel et une réunion de formation par trimestre sont programmés. Associer les CPC aux projets numériques, pour les familiariser à des outils numériques susceptibles d'enrichir leurs projets de formations.

Action 2014-2015 Dans le second degré, organiser les échanges entre IATICE, pour une mutualisation de leurs expériences et de leurs compétences ; doter chaque IATICE d'une lettre de mission ; encourager la production de parcours de formation hybrides.

Action 2014-2015 Intégration des animateurs de la DANE, sur la base du volontariat, au Groupe Académique de Réflexion et de Formation Transversale (GARFT) pour passer progressivement d'une focalisation sur les outils à un centrage sur les pratiques pédagogiques qui aident à optimiser les acquis des élèves. Cette professionnalisation vise aussi à renforcer l'expertise pédagogique de ces référents académiques et à faciliter la production de ressources numériques encourageant une pratique réflexive.

✓ Accompagnement des enseignants

Pour développer une culture partagée école-collège autour de la compétence 4 du socle, le numérique devra être systématiquement pris en compte dans les actions de liaison (expérimentations ENT, et tablettes tactiles, ou autres outils nomades ...), dans la perspective du cycle des approfondissements.

Pratiques pédagogiques : les nombreux usages de la plate-forme Respire seront portés durant l'année qui vient vers le futur réseau social des enseignants, ViaEduc, qui facilitera la communication et les échanges de pratiques professionnelles.

A l'occasion des inspections, des formations, de la préparation des contrats d'objectifs et des enquêtes qu'ils ont menées sur le plan POP et sur les usages, les corps d'inspection ont porté en 2013-2014 un regard attentif sur l'utilisation du numérique par les professeurs. L'analyse de ces experts pédagogiques confirme les retours des enquêtes nationales (ProfETIC en particulier) : la grande majorité des enseignants utilise le numérique pour la préparation des cours. Certains, moins nombreux mais motivés et compétents, intègrent les TICE à leurs pratiques de classe.

Action 2014-2015 Encourager tout particulièrement celles de ces pratiques qui permettent aux élèves d'agir et d'interagir, de réfléchir à leur propre pratique, et développent l'autonomie.

Action 2014-2015 Relancer le groupe de travail IEN 1er degré sur les observables en inspection.

En appui aux usages, le Canopé régional propose des prêts de matériels pour accompagner des projets d'établissement ou pour des expérimentations. Des investissements sont en cours pour développer ce service. Ils seront réalisés avant novembre 2014.

Par ailleurs, le Canopé anime déjà certaines communautés de pratiques (documentalistes, e-Twinners). L'Atelier Canopé, avec un espace de créativité, d'échanges de pratiques, de production de ressources, sera un point d'appui supplémentaire pour d'une part, l'animation, en collaboration avec l'académie, de nouvelles communautés (enseignants innovants par exemple), et d'autre part, pour diffuser les usages du numérique.

Action 2014-2015 Mettre en place un observatoire des usages du numérique éducatif, piloté par l'académie et impliquant le Canopé, l'ESPE et des laboratoires universitaires.

✓ [Ouverture de l'école aux familles](#)

Si le portail Métique est un outil efficace qui facilite aux familles l'accès à de nombreuses informations administratives et pédagogiques – par le cahier de textes, le site d'établissement, l'outil de relevé des notes de leurs enfants - trop peu de formations sont organisées à leur intention afin de leur donner la maîtrise de l'outil proposé. Les attentes de la première édition de la feuille de route restent donc d'actualité.

Action 2014-2015 Pour développer l'usage du numérique comme outil de communication avec la communauté éducative (parents, élèves, agents, vie scolaire...), les chefs d'établissement encourageront l'utilisation du courrier électronique, des forums, des blogs à disposition dans l'ENT, et étudieront la possibilité de proposer un local et de mettre en place des formations à destination des parents d'élèves et des autres usagers à l'utilisation de ces outils.

Action 2014-2015 Le Canopé régional apportera son concours à ces actions en organisant des événements pédagogiques sur ces thèmes.

Dans le cadre de ses actions sur la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École, le Canopé régional, par l'intermédiaire de sa coordonnatrice CLEMI, développera le thème des médias sociaux en direction des familles.

3. Politique académique de formation *au et par* le numérique

Le Plan Académique 2013-2014 contenait un volet de formations *au et par* le numérique, enrichi par rapport au passé, mais dans lequel les modalités hybrides restaient très minoritaires. L'éducation aux médias et à l'information (EMI) n'y était pas suffisamment présente.

L'année passée 34 % des enseignants ont suivi des formations au numérique, soit proposées au Plan Académique de Formation, soit par le biais des Plans de Formation en Établissement.

Les assises de la formation, réunies début 2014, ont décidé de prioriser :

- Les Formations d'Initiative Locale, contextualisées, au niveau de l'école, de l'établissement, de la circonscription ou du bassin ;
- les formations de formateurs et de référents, car les formations sur candidature individuelle ne permettent d'atteindre qu'un nombre limité de volontaires, souvent pré-acquis à la cause du numérique éducatif ;
- les formations hybrides et celles débouchant sur la création de parcours faisant appel à un suivi à distance ;
- les formations alternant regroupements en présentiel et temps de mise en pratique réflexive.

L'utilisation de la plate-forme M@gistère a permis d'enclencher l'acceptation des nouvelles modalités de formation par les professeurs comme par les inspecteurs et les équipes de circonscription dans le premier degré. Malgré des réticences initiales fortes, l'ensemble des circonscriptions a découvert et utilisé la plate-forme. 75 % des professeurs des écoles ont participé à une action de formation via M@gistère. Ce taux ne doit pas masquer la diversité des situations d'une circonscription à l'autre. L'hétérogénéité des causes des difficultés rencontrées par 25 % des Professeurs des Écoles ne permet pas de faire émerger facilement des réponses à leurs besoins.

Action 2014-2015 Utiliser l'outil de supervision qui devrait être disponible à la RS 2014 pour savoir comment mieux accompagner les stagiaires.

Action 2014-2015 Généraliser l'application stricte de la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013 en garantissant pour chaque enseignant « au moins 9 heures [d']actions de formation continue [pouvant] être, pour tout ou partie, réalisées à distance sur des supports numériques. »

Action 2014-2015 Passer à la conception et à la production de parcours de formation hybrides.

Action 2014-2015 Dans le second degré, démarrer la formation des inspecteurs et des formateurs à M@gistère et la production de parcours sur cette plate-forme.

Une partie de l'offre de formation du Canopé régional est déjà intégrée dans le PAF, notamment sur le développement des usages de la plate-forme e-Twinning.

L'Atelier Canopé, qui proposera une programmation régulière et réactive d'animations pédagogiques, ainsi que des services à distance, complétera l'offre académique de formation. Il sera également un point d'appui pour promouvoir l'utilisation des plate-formes en ligne.

Action 2014-2015 Mettre en cohérence des actions de l'ESPE, de Canopé et de l'Académie pour l'élaboration d'un plan de formation, initiale et continue, *au et par* le numérique, plus efficace.

Action 2014-2015 Former les futurs professeurs (1er et 2nd degrés) et les CPE sur M@tice, l'outil même qu'ils seront amenés à utiliser avec leurs élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

Action 2014-2015 Le salon régional de l'éducation et de la jeunesse fournira aux professeurs stagiaires l'occasion d'une fréquentation plus intensive du numérique pédagogique, grâce à des conférences et à des ateliers.

4. Développer l'accès aux contenus pédagogiques : faciliter l'accès aux ressources ; encourager la production et le partage

Cet axe de la feuille de route 2013-2014 est celui sur lequel le moins d'avancées ont été constatées, généralement parce que d'autres priorités se sont imposées. Ce chapitre reprend donc largement les objectifs de la première édition, mais certains sont identifiés ici comme non prioritaires, quand d'autres sont modifiés.

1. Faciliter l'accès aux ressources existantes

Ce n'est pas tant le déficit de ressources qui pose problème que leur abondance, parfois, et la difficulté à identifier celles dont l'usage serait le plus pertinent.

Non prioritaire développer le référencement des livres numériques tirés des sites tels Gallica, Gutenberg, Selinum, Bibliothèque Numérique mondiale ...

Non prioritaire Constituer progressivement une bibliothèque numérique de livres du domaine public consécutive à l'identification des « incontournables » par les inspecteurs des disciplines. Cette bibliothèque sera disponible sur l'ENT.

Non prioritaire En parallèle à la constitution de cette bibliothèque, étudier et réaliser un outil qui permette aux usagers le téléchargement, mais aussi l'enrichissement en ligne par la production de critiques à l'intérieur d'un espace proposant des rubriques type : vous avez lu, aimé, détesté...

Non prioritaire Mettre en place un groupe de travail associant le Canopé de La Réunion et quelques professeurs documentalistes sur l'indexation des ressources académiques via la norme ScoLOMFR.

La plate-forme d'échanges et de formation Moodle « FEAD » est disponible, en particulier pour des mutualisations entre établissements. Sa cible est la production de cours en lignes destinés aux élèves, alors que M@gistère devient le support prioritaire de la formation des enseignants du premier et du second degrés.

Action 2014-2015 Étudier la faisabilité d'un Moodle de Métice (l'application « Cours en ligne ») partagé au niveau académique, afin de favoriser les collaborations entre établissements.

Action 2014-2015 Étudier la faisabilité d'un portail dynamique unique de référencement des ressources disponibles sur les sites académiques.

Webclasseur et Folios : durant l'année scolaire 2013-2014, tous les élèves de 3ème prépa-pro ont utilisé le Webclasseur. Les usages de cette application évolueront progressivement vers Folios, qui sera lui aussi intégré à l'ENT Métice, en proposant un e-portfolio pour des parcours « orientation » et « arts et culture ».

Action 2014-2015 Développer l'usage du Webclasseur dans l'ensemble des établissements.

Action 2014-2015 Expérimenter Folios dès la rentrée dans 6 collèges.

Ressources numériques : la Région poursuit son programme de financement de ressources numériques en ligne destinées aux lycéens. En partenariat avec l'ONISEP et Canopé, elle envisage de proposer sur l'ENT Métice de nouvelles ressources en ligne à destination des élèves et de leurs familles, complémentaires à celles proposées par le portail national Éduthèque.

2. Encourager la production et le partage de ressources numériques

La production « locale » (destinée à la classe, à l'EPLE) de ressources numériques, les échanges spontanés et la créativité sont à encourager. Elles ne font pas l'objet de validations pédagogiques systématiques. L'ENT et ses dossiers partagés sont un support privilégié à leur partage entre collègues proches, ou entre un professeur et ses élèves. Le réseau social ViaEduc, attendu pour cette année, favorisera aussi ces échanges dynamiques, encourageant l'initiative individuelle, la créativité et l'innovation.

Au-delà, il faut aussi favoriser la production de ressources destinées à une diffusion plus large, et veiller à valoriser leurs auteurs. Pour faciliter la diffusion de ces ressources, elles doivent faire l'objet de validations non seulement pédagogique, mais aussi technique (pour veiller à ce qu'elles puissent être intégrées aux systèmes existants). Les sites disciplinaires, l'ENT dans son ensemble, voire des sites nationaux, peuvent les héberger.

Action 2014-2015 Un groupe de travail sera chargé d'élaborer un protocole pour les validations pédagogiques, juridiques et techniques des ressources. La validation technique et la compatibilité avec l'existant doivent être pris en compte dès le début du projet. Le référencement et l'indexation des nouvelles ressources devront être envisagés dès leur création.

Enfin, le plan académique de formation devra accompagner les enseignants pour la création/ adaptation / modification de ressources.

Production de scénarios pédagogiques : le projet Ego PAC a pour objectif de collaborer à la définition d'un outil de création et de mutualisation de séquences pédagogiques. Quatre professeurs d'anglais en lycée professionnel, identifiés par leur inspecteur, ont produit cette année des ressources qui seront l'an prochain expérimentées par les académies d'Aix-Marseille et de Caen, elles aussi engagées dans cette initiative.

Action 2014-2015 Obtenir des retours d'usage du démonstrateur EgoPAC en mathématiques dans deux collèges, et en histoire-géographie dans deux lycées.

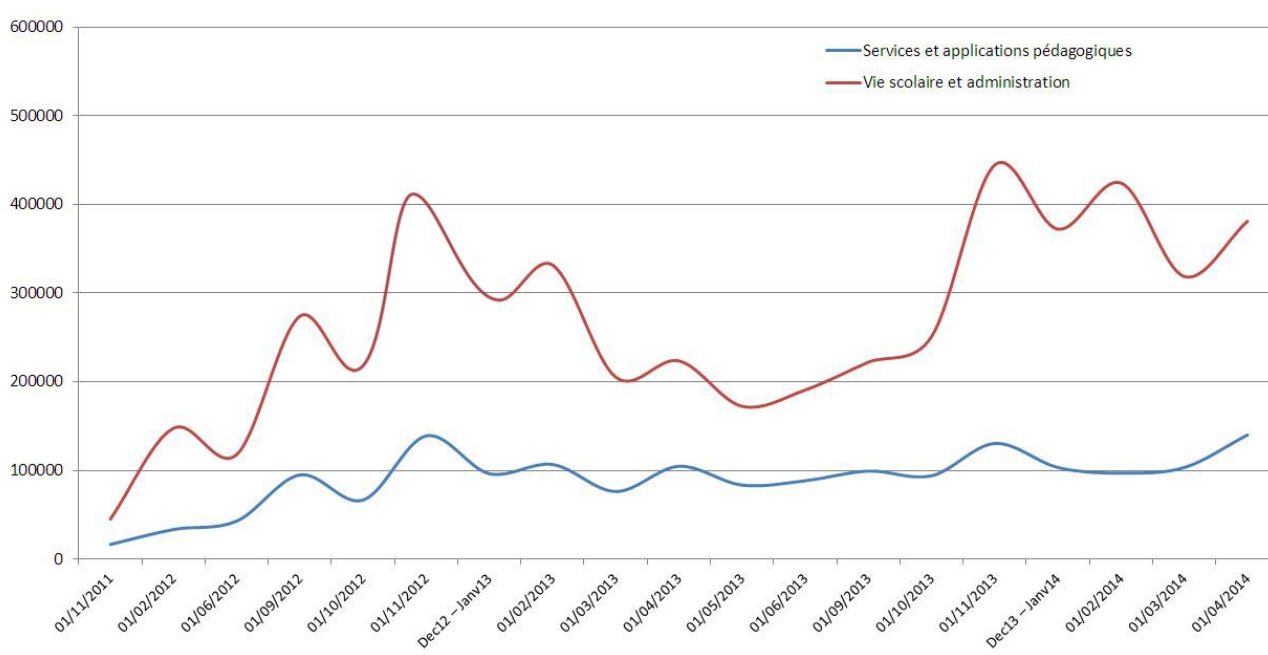
Le 1er degré a lui aussi programmé la création de scénarios pédagogiques, reposant sur l'organisation de groupes de projets et l'expérimentation d'outils.

La réalisation de ces ressources reposera sur la capacité à expérimenter les matériels innovants (TNI tactiles, tablettes, Wi-Fi, tablettes graphiques, matériel vidéo) pour connaître les contraintes liées à leur usage, et trouver les solutions qui faciliteront leur adoption sur le terrain à chaque fois qu'il apparaît qu'ils sont de nature à encourager des pratiques efficaces pour renforcer les acquis des élèves.

5. Déclinaison de la politique de déploiement d'actions et services favorisant les usages pédagogiques numériques

1. Ambition sur l'ENT Métice et le développement des usages associés

Métice, l'ENT de l'académie de La Réunion, est généralisé à l'ensemble des établissements publics du second degré, ainsi qu'à ceux du privé qui en ont fait la demande. Si les applications de type « vie scolaire » restent les plus utilisées, avec des fluctuations qui sont fonction du calendrier scolaire, on constate une progression douce, mais régulière, des usages pédagogiques.



Action 2014-2015 Mettre en place des formations, à la demande des chefs d'établissement, pour développer ces usages pédagogiques. Pour les rendre efficaces, renoncer à la simple présentation d'outils, et identifier les besoins des enseignants avant de déterminer les outils susceptibles d'y répondre.

Un groupe de travail interacadémique Envole coordonne la mise à disposition de nouvelles briques de l'ENT pour répondre aux demandes du terrain. Métice facilitera ainsi dès la rentrée les pratiques de balado-diffusion et d'écriture collaborative grâce à deux nouveaux modules. Il intégrera aussi un cloud sécurisé pour faciliter les échanges de documents, en particulier avec les supports mobiles.

Des mesures automatiques des usages sont à présent implémentées dans Métice. Basés sur le référentiel établi par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces indicateurs permettront de savoir quels services sont les plus appréciés et de mieux connaître les usages de l'ENT.

Dans le premier degré, l'année écoulée a vu l'organisation de premiers usages de quatre solutions différentes d'ENT premier degré et a permis de premiers retours d'usages dans dix écoles de quatre circonscriptions. Des projets ont pu être démarrés sur les briques « blog », « partages de documents » et « contenus » des produits essayés. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur des retours d'expériences pour un bilan de pertinence propre à orienter des choix de généralisation et d'être en mesure de proposer aux municipalités en 2015 un portail de services et d'applications pour l'école élémentaire qui favorise des usages que l'académie pourra accompagner. Il faudra pour cela éviter l'écueil de la dispersion.

Action 2014-2015 Rendre le PIA de Métice accessible aux directeurs d'école.

Action 2014-2015 Prolonger les appropriations pédagogiques entamées en 2013-2014. Mettre à l'épreuve du terrain le connecteur Envole/Iconito élaboré par la mutualisation interacadémique.

Dans le cadre de la réflexion menée par la Région sur une participation plus étroite au devenir de l'ENT Métice, il est envisagé que celui-ci puisse devenir le portail de la communication de cette collectivité en direction des lycées et des familles (enrichissant ainsi l'offre de services et de contenus).

Métice devient par ailleurs l'ENT des étudiants de l'ESPE, accessible aussi aux formateurs du Canopé de La Réunion. Les futurs professeurs des premier et second degrés, ainsi que les CPE, seront donc formés sur l'outil même qu'ils seront amenés à utiliser avec leurs élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

2. Accès à l'offre de services numériques

L'information sur l'opération nationale « English for Schools » dans le 1er degré, et en général sur l' « offre de services numériques » disponible depuis la rentrée 2013, n'a pas encore rencontré les usages attendus.

Action 2014-2015 Intensifier l'action de communication et de formation des inspecteurs porteurs des dossiers concernés auprès des enseignants.

L'Accompagnement Personnalisé en établissement pour les élèves de 6^{ème} de l'éducation prioritaire permet à ceux qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un soutien en ligne, accompagnés par des enseignants du collège. Certains d'entre eux, en fonction des besoins recensés peuvent aussi bénéficier d'un suivi par un tuteur du CNED. Ce dispositif est porté dans notre académie par le porteur du dossier Éducation Prioritaire.

Sur les 40 collèges en éducation prioritaire pouvant bénéficier du dispositif, 35 étaient actifs fin juin 2014, ce qui représente 870 élèves connectés, 66 enseignants référents et 5 AED.

Action 2014-2015 Assurer et distribuer suffisamment tôt les moyens horaires dédiés à ce dispositif, préciser les modalités d'inscription des nouveaux élèves de 6ème pour la rentrée 2014 ; articuler les contenus D'Col avec les programmes d'enseignement et les ré-contextualiser dans le cadre de la classe.

La porteuse du dossier a demandé au CNED un code académique qui permettrait d'agrèger des données statistiques anonymées pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du dispositif.

3. Définition d'une politique du Web académique

Le bureau du Web académique s'est réuni à cinq reprises, pour définir les normes à appliquer aux sites institutionnels (site académique, sites disciplinaires) et formuler un jeu de règles moins contraignantes et de préconisation pour les sites d'établissement. L'organisation générale du site académique y est aussi débattue.

Action 2014-2015 Porter tous les sites académiques sous le CMS Typo3 et former leurs webmasters (dont ceux des sites disciplinaires) à son utilisation.

Action 2014-2015 Porter les sites d'établissement sous le CMS WordPress, et former leurs webmasters à son utilisation.

Action 2014-2015 Former tous les webmasters à l'intégration et la valorisation des contenus dans le respect des normes et standards du Web.

6. Équipement et maintenance

1. Niveau d'équipement actuel

Le partenariat soutenu avec les collectivités territoriales a permis de renforcer des infrastructures déjà satisfaisantes.

La Région a entrepris un programme de fibrage de tous les lycées.

Parallèlement au Plan Ordinateur Portable (POP), reconduit pour la rentrée 2014, une expérimentation de tablettes tactiles est menée en collaboration avec le rectorat dans un lycée sur trois. Elle a donné lieu à une première évaluation par la DANE, portant principalement sur leur implantation en établissement, les conditions favorables au déploiement, et les freins. Quelques préconisations ont pu être dégagées de cet état des lieux et proposées à la Région.

La Région a déployé dans tous les lycées une solution de Wi-Fi sécurisé. Le Département et le Rectorat ont pu définir une autre solution qui permettra aux collèges intéressés de s'équiper de bornes pour des usages de supports mobiles respectueux de la légalité et des normes de sécurité de l'Éducation Nationale.

Un référentiel cible d'équipement des collèges a été produit en collaboration avec le Département, qui poursuit son programme de câblage des salles de classe. Le collège de Terre-Sainte, candidat au label de « Collège Connecté » (CoCon), a bénéficié d'une liaison internet par fibre optique et d'une dotation d'équipement exceptionnelle.

Action 2014-2015 Faire évoluer les référentiels existants pour la prise en compte de la sécurité des nouveaux supports personnels et mobiles (Smartphones, tablettes,...)

Dans le premier degré, les solutions d'équipement restent extrêmement hétérogènes en fonction des communes et des écoles. La plupart des maternelles restent insuffisamment dotées. Les salles informatiques, majoritaires, incitent à « aller faire de l'informatique » de temps en temps, plutôt qu'à intégrer le numérique au quotidien. Cette situation devra impérativement évoluer.

Des initiatives volontaristes permettent de faire progresser rapidement des réalités locales. Ainsi, la ville de Saint-Denis, en partenariat avec l'État et la société Orange, a lancé un vaste programme de déploiement de la fibre optique qui, en cinq ans, devrait couvrir l'intégralité du territoire de la commune. Les écoles, collèges et lycées sont concernés.

Action 2014-2015 Finaliser le référentiel 1^{er} degré en cours d'établissement pour standardiser le niveau d'équipement et d'infrastructure, précisant des scénarios d'achat et de renouvellement des parcs. Ce référentiel mettra en avant les équipements en fond de classe, qui permettent de faire appel aux TICE de façon naturelle et rapide en fonction des besoins ordinaires de l'enseignant et des élèves.

Action 2014-2015 Inciter les communes à augmenter les débits des écoles.

2. Projets de raccordement au THD et calendrier

Le raccordement progressif au Très Haut Débit des lycées de l'Académie est en cours. Le raccordement des collèges n'est pas encore envisagé, sauf pour le futur Collège Connecté, qui est fibré depuis le 1^{er} juillet.

Une offre VDSL permettra assez rapidement de proposer certaines évolutions dans les débits à certains établissements (les lycées sont invités à vérifier régulièrement le niveau d'éligibilité de leur ligne ADSL).

Une solution par voie hertzienne Wimax, subventionnée en partie par la Mission France Très Haut Débit, a été identifiée pour les écoles, collèges et lycées dont la connexion internet a été jugée très insuffisante (concertation Région, Département, Rectorat, décision finale par la MFTHD).

Action 2014-2015 L'offre Wimax sera proposée aux communes et aux EPLE dès la rentrée.

3. Organisation actuelle de la maintenance et évolutions envisagées

Les communes fournissent des services de maintenance très variables, parfois avec des délais importants.

Le Conseil Régional et le Conseil Général n'assurent à l'heure actuelle aucune maintenance structurée des équipements numériques dédiés à la pédagogie. La maintenance informatique est actuellement variable selon les établissements, mais se répartit entre les ressources locales, des prestataires de service privés, et les équipes du SMIB (financées en partie par les EPLE) et de la DSI du Rectorat.

Les comités de pilotage technique partagés avec le Conseil Régional ont abouti à l'élaboration d'un projet de prise en charge progressive de la maintenance. L'annonce d'une probable redistribution des compétences des collectivités territoriales a ralenti en fin d'année des travaux pourtant bien engagés avec le Conseil Général sur ce sujet.

Action 2014-2015 Finaliser avec la Région un programme permettant sa prise en charge de la maintenance des lycées au plus près des besoins des enseignants à la RS 2015, et potentiellement de tous les EPLE à la RS 2017.

Action 2014-2015 Étudier des contrats de niveau de service introduisant des délais de remise en fonctionnement, et l'opportunité d'un système de « guichet unique » pour l'assistance et la maintenance informatique, mutualisé entre toutes les collectivités.